

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

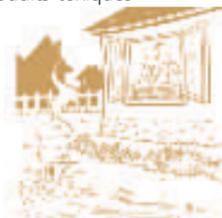
Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Contacts utiles

Communes :

Chaumont-Gistoux (010 68 06 91)
Grez-Doiceau (010 84 83 55)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Les amis du Parc de la Dyle (010 86 29 76)
Groupe Sentiers de Chaumont-Gistoux
(010 22 53 49)
Comité de vigilance pour la sauvegarde de
Chaumont-Gistoux asbl (010 84 43 41)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cbbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 2600 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



Le Pisselet



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

Le Pisselet et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités du **Pisselet** et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la **Dyle**. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces panneaux,

placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

Le Pisselet à Dion-Valmont



La vallée du Pisselet à Chaumont-Gistoux et Grez-Doiceau, c'est aussi :

Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.



Une rivière aux richesses insoupçonnées !

Le Pisselet prend sa source à Vieusart sur le territoire de Chaumont-Gistoux. Il traverse ensuite les villages de Dion-le-Mont, Dion-le-Val, Doiceau et, enfin, Gastuche. Après environ 9km, les eaux du Pisselet se jettent dans la Dyle qui elle-même se jette dans le Rupel qui rejoindra l'Escaut.

Les poissons du Pisselet

Dans les eaux du Pisselet, on ne recense qu'une seule espèce de poissons : l'épinoche. La présence unique de cette espèce est principalement due au milieu dégradé du cours d'eau. En effet, seule l'épinoche a pu résister à la pollution organique du Pisselet.



L'épinoche à trois épines (5-8 cm)
Illustration de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège



Le Pisselet avant qu'il ne se jette dans la Dyle, à Gastuche



Le Pisselet amont, à Vieusart

Des eaux de mauvaise qualité, en voie d'amélioration

Les eaux du Pisselet présentent une mauvaise qualité sur la majeure partie de son parcours. Le Pisselet est, avec le Nil (à Walhain) et la Nethen (à Beauvechain), le cours d'eau du bassin de la Dyle qui présente la moins bonne qualité des eaux. En amont de sa vallée, à Chaumont-Gistoux, le Pisselet traverse les villages de Vieusart et Dion-le-Mont dont il reçoit les eaux usées. L'apport de son affluent, le Ruisseau de Louvrance, qui collecte les eaux usées du hameau du même nom, ne lui est pas favorable non plus car la qualité des eaux de ce dernier est également mauvaise. Plus en aval, les villages de Dion-le-Val et de Doiceau sont implantés entiè-

rement dans le fond de la vallée. Le faible débit du Pisselet ne lui permet pas d'accepter toute la pollution issue des égouts. La qualité du ruisseau s'y dégrade nettement. Le Pisselet conserve sa très mauvaise qualité jusqu'à sa confluence avec la Dyle à Gastuche.

La pose de collecteurs d'eaux usées est prévue dans la vallée du Pisselet et du Ruisseau de Louvrance. Ces collecteurs seront directement reliés à la station d'épuration de Basse-Wavre. L'ensemble de ces travaux devrait améliorer significativement la qualité de leurs eaux à Chaumont-Gistoux et à Grez-Doiceau, avec un impact positif sur la Dyle en aval du confluent.

Un patrimoine naturel à sauvegarder

Le parcours du Pisselet est jalonné par différents sites naturels dont le fond de la vallée bordé par des prairies et plusieurs zones humides, à Dion-le-Mont. En tête de la vallée du Ruisseau de Louvrance, le Bois de Villers, constitue également un site naturel très riche. Il est composé de vieille futaie mélangée de hêtres avec sous-bois de muguet, fougère-aigle et myrtille, représentative de la forêt primitive sur sables bruxelliens.



Le Pisselet traverse de nombreuses prairies inondées à Dion-Valmont

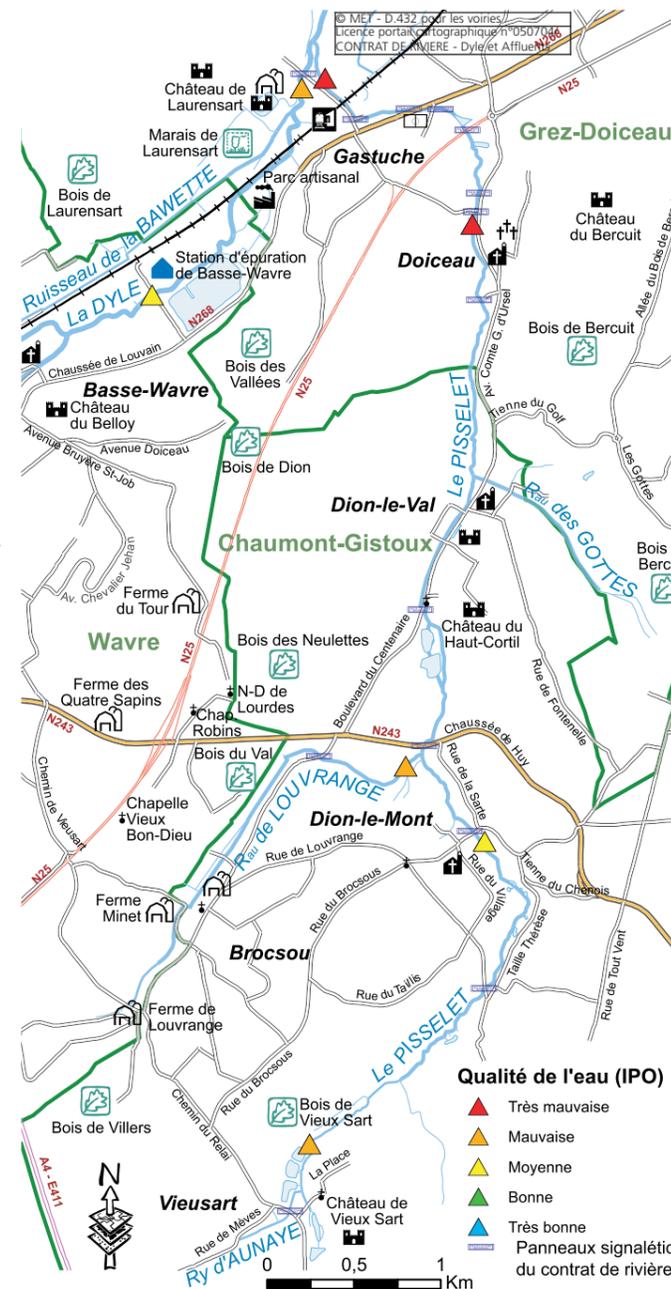


Le Ruisseau de Louvrance à Dion-Valmont

L'état naturel du Pisselet est relativement préservé

En amont de Dion-le-Mont, l'aspect du Pisselet est assez naturel. En aval, à Dion-le-Val, l'aspect du Pisselet est également resté relativement naturel. À y regarder de plus près, on constate qu'une partie de la vallée du Pisselet est assez urbanisée (Dion-le-Val, Doiceau, Gastuche). Les berges naturelles du cours d'eau sont, quant à elles, bien préservées, hormis de petits tronçons présentant une artificialisation très prononcée. En effet, le parcours du Pisselet traverse tantôt des zones cultivées où les berges sont laissées plus naturelles, tantôt des zones urbanisées où les berges sont stabilisées par des murs.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Dyle, Train et Piètrebaix) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).



Extrait de la Carte marchande de Ferraris dite « de Capitaine-Chanlaire » (1792 - ca. 1796)



Un peu d'histoire

Au cours des siècles, les formes écrites des noms des ruisseaux ont connu bien des changements. Ainsi, le Pisselet, s'appelait à l'origine : *Super fluvium Dions*. Après avoir donné son nom aux deux localités qu'il arrose, Dion-le-Mont et Dion-le-Val, il devient le *Dion-ceau*, c'est-à-dire, 'le Petit Dion', en wallon *Dwècia* ou *Dwècha*, qui a été francisé en *Doiceau*. Doiceau étant devenu un nom de localité à son tour, le ruisseau est rebaptisé *Doicelet*, c'est-à-dire 'le Petit Doiceau'. Au 18^e siècle, le nom *Doicelet-Doisselet* est déformé dans les cartes en *Rui de Risselet* et en *R. de Pisselet*, sans doute suite à une mauvaise lecture. La forme *Pisselet* est reprise au 19^e siècle par les cartographes. Ainsi, c'est une erreur de lecture qui transforme ce nom d'origine gauloise *Dions*, signifiant à l'origine 'la rivière divine', en un petit pipi... De même, le *Ry d'Aunaye* portait, précédemment, les noms de *Ri D'Oignies*, en référence au champs d'Oignies où il prend sa source, de *ruisseau de Vieusart* et de *Ri D'Ounayes*. Le *Ruisseau de Louvrance*, quant à lui, tire son origine du lieu-dit du même nom. (d'après *Histoire(s) en Dyle*, Centre culturel du Brabant wallon, 2005)

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

